

2024-05-07
2023-0924

(Livret)

Groupe	4	Herbicide
--------	---	-----------

IPCO®

CLOVITOX PLUS®

HERBICIDE LIQUIDE

SUPPRIME PLUSIEURS ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES SEMIS DE TRÈFLE, LES POIS, LES PÂTURAGES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS ET LES SEMIS DE GRAMINÉES.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIFS: MCPB 375 g/L,
MCPA 25 g/L
(Tous présents sous forme de sels de sodium)

**No. D'HOMOLOGATION: 24336
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER

POISON

Nocif ou mortel en cas d'ingestion ; Nocif en cas d'inhalation **CORROSIF POUR LES YEUX**

CONTENU NET: 10 Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

® MD

TABLE DES MATIÈRES

Semis de trèfle, (Alsike, Ladino, rouge, cultivé blanc, sauvage blanc)	Section 1	Mauvaises herbes supprimées et proportions	Section 8
Orge, avoine, seigle et blé	Section 2	Remplissage du réservoir et application	Section 9
Pâturage	Section 3	Mises en garde	Section 10
Pois (de grandes cultures)	Section 4	Premiers soins	Section 11
Maïs cultivé	Section 5	Renseignements toxicologiques	Section 12
Semis de graminées	Section 6	Rinçage et élimination	Section 13
Semis de luzerne (pour les semences)	Section 7		

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

SECTION 1

Culture:

SEMIS DE TRÈFLE, (Alsike, Ladino, rouge, cultivé blanc, sauvage blanc) avec ou sans culture-abri.

Avis: Ne pas appliquer par grande chaleur (27°C ou plus) ou en période de sécheresse.

Étape de traitement:

Ne pas appliquer par voie aérienne. Traiter entre l'apparition de la première feuille et la 4^e vraie feuille. Si une culture-abri a été semée, s'assurer qu'elle en est au bon stade de croissance pour subir ce traitement sans risque. Se reporter à la Section 2, orge, avoine, seigle et blé.

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

ALLER À LA SECTION 8

SECTION 2

Culture:

ORGE, AVOINE, SEIGLE, BLÉ

Avis: Ne pas appliquer par grande chaleur (27°C ou plus) ou en période de sécheresse.

Étape de traitement:

Pour application terrestre ou aérienne. Appliquer entre le stade de deux feuilles et la sortie de la feuille étendard.

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

ALLER À LA SECTION 8

SECTION 3

Culture:

PÂTURAGE

Avis: Ne pas appliquer par grande chaleur (27°C ou plus) ou en période de sécheresse.

Étape de traitement:

Pour application terrestre ou aérienne. Appliquer après le pâturage ou la coupe lorsque les mauvaises herbes sont à un stade fragile et ont des feuilles suffisamment grandes pour être en contact avec le produit.

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

ALLER À LA SECTION 8

SECTION 4

Récolte:

POIS DE GRANDES CULTURES ET DE TRANSFORMATION

Avis: Ne pas appliquer par grande chaleur (27°C ou plus) ou en période de sécheresse, ni lorsque les plants de pois sont déjà atteints par la maladie ou lorsque les conditions du sol sont défavorables. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Étape de traitement:

Ne pas appliquer par voie aérienne. Appliquer lorsque les plants ont déjà de 3 à 6 feuilles déployées. Une application après ce stade pourrait causer des dommages.

SECTION 5

Récolte:

MAÏS CULTIVÉ

Avis: Ne pas appliquer par grande chaleur (27°C ou plus) ou en période de sécheresse.

Étape de traitement:

Ne pas appliquer par voie aérienne. Appliquer lorsque les plants ont atteint 45 cm mais avant la pousse des épis. Vaporiser les mauvaises herbes avec une buse à gouttes pour éviter d'arroser aussi les feuilles de maïs.

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Pour la récolte manuelle du maïs cultivé, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

ALLER À LA SECTION 8

SECTION 6

Culture:

SEMIS DE GRAMINÉES: Les semis de brome inerme, de brome des prés, de fétuque rouge traçante, d'alpiste roseau, de fétuque scabre (*Festuca altaica*), de fétuque des prés, de fétuque élevée, d'élyme étroite, d'élyme de Russie, de fléole des prés, d'agropyre à crête, d'agropyre intermédiaire, d'agropyre pubescent, d'agropyre élevé, d'agropyre grêle, d'agropyre des Rives, d'agropyre du Nord, d'agropyre de l'Ouest et de stipe verte.

Étape de traitement:

Ne pas appliquer par voie aérienne. Appliquer au stade de 2 à 4 feuilles des semis de graminées lorsque les mauvaises herbes et la culture sont en croissance active. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

SECTION 7

Culture: SEMIS DE LUZERNE pour production des semences (l'ouest du Canada seulement).

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Étape de traitement:

Ne pas appliquer du haut des airs. Traiter du stade de 3 à 6 feuilles trifoliées lorsque le chardon de champs et les autres mauvaises herbes à feuilles larges sont à un stade plus vulnérable et la culture est en croissance active. La vitalité (vigueur) de la luzerne peut être réduite l'année du traitement, cependant la récolte récupère et le rendement n'est pas affecté normalement.

Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

SECTION 8

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET TAUX D'APPLICATION

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance indiqué. La résistance s'accroît avec le temps.

A) MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles:	Stade de Vaporisation	Taux:
	Moutarde des champs, neslie paniculé, vélar fausse giroflée, tabouret des champs, chénopode blanc.	Vaporiser au stade de plantule.	2,75 L/ha
	Amarante à racine rouge, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, colza spontané.	Vaporiser au stade de plantule.	4,25 L/ha
B) MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	(i) Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles*:	Stade de Vaporisation	Proportion:
	Radis sauvage, ortie royale, laiteron potager	Vaporiser au stade de plantule.	4,25 L/ha*
	* Avis: La suppression de ce groupe de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles peut être incomplète si le traitement est effectué dans des conditions difficiles telles qu'une température très chaude ou en période de sécheresse, ou à des stades de croissance plus avancés.		
	(ii) Mauvaises herbes vivaces*:	Stade de Vaporisation	Taux:
	Chardon vulgaire	Vaporiser entre le stade de rosette et celui de bourgeon.	4,25 L/ha
	Chardon des champs	Vaporiser à partir de 15 cm jusqu'aux premiers bourgeons.	4,25 L/ha
	Patience crépue	Vaporiser au stade de rosette.	4,25 L/ha
	Plantain	Vaporiser au stade de rosette.	4,25 L/ha
	Laiteron des champs**	Vaporiser au stade de rosette.	4,25 L/ha
	Liseron des champs**	Vaporiser au printemps	4,25 L/ha
	Prêle	Vaporiser lorsque le plant atteint 15 cm de haut.	4,25 L/ha
	Renoncule rampante, Renoncule âcre	Vaporiser au printemps, au moment de la croissance rapide.	4,25 L/ha
	* AVIS: Arrêt de croissance des parties aériennes seulement. Elles repousseront à la saison suivante.		
	** AVIS: L'application retardera la floraison et la pousse du laiteron des champs et arrête la croissance des parties aériennes du liseron des champs.		
	AVERTISSEMENT: Ne pas excéder 3.5 litres par hectare de produit sur les semis de graminées.		

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ALLER À LA SECTION 9

SECTION 9

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION:

1. Remplir la moitié du réservoir avec de l'eau. Débuter l'agitation.
2. Ajouter l'herbicide.
3. Rajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir.
4. Utiliser entre 175 et 225 litres d'eau par hectare pour application avec un équipement terrestre.
5. **NE PAS UTILISER MOINS DE 175 LITRES D'EAU PAR HECTARE POUR APPLICATION TERRESTRE.**
6. La pression ne doit pas excéder 275 kPa pour application terrestre.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisateur à rampe

Pour Préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit:

Si la quantité de produit manipulée par jour est inférieure à 165 L, le port d'un vêtement à manches longues, d'un pantalon long, de chaussures et de chaussettes est requis, en plus de gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation du matériel. Selon ces dispositions, la quantité maximale de produit manipulée par jour doit être inférieure à 165 L (soit 39 ha à la dose maximale de 4.25L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Si la quantité de produit manipulée par jour est supérieure à 165 L, l'utilisation d'un système fermé de chargement et de mélange, de même que le port d'une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de chaussures, de chaussettes et de gants résistant aux produits chimiques est requis, de même qu'une cabine fermée pouvant servir de barrière physique et assurer une protection respiratoire (présence d'un dispositif de filtration antipoussières ou antibrouillards et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière de protection résistante aux produits chimiques, qui assure une protection complète de l'occupant et prévient tout contact avec les pesticides pulvérisés à l'extérieur de la cabine. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ils doivent demeurer à portée de la main au moment de quitter la cabine pour effectuer des travaux d'étalonnage, d'entretien ou de nettoyage du matériel. Conformément à ces dispositions, la quantité maximale de produit manipulée par jour ne doit pas dépasser 720 L (soit 170 ha à la dose maximale de 4.25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Traitement localisé

Pour Préposés au mélange, au chargement et à l'application - Pulvérisateur manuel à pompe actionnée par gâchette: Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas manipuler plus de 4 L de produit par jour (soit 0,9 ha à la dose maximale de 4.25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site

d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. \

Préposés au mélange et au chargement:

Pour le mélange et le chargement, utiliser un système fermé et porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que de gants résistant aux produits chimiques.

Préposés à l'application :

Porter un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/ marins. .

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
			Habitat aquatique d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pois, orge, maïs de grande culture, avoine, seigle, semis de trèfle, blé (de printemps et dur), semis de graminées, pâturages et plantules de luzerne cultivée pour la production de semences		1	1	4
Pulvérisation par voie aérienne	Orge, avoine, seigle, blé (de printemps et dur)	Voilure fixe	1	0	175
		Voilure tournante	1	0	125
Pulvérisation par voie aérienne	Pâturages	Voilure fixe	5	1	175
		Voilure tournante	4	1	125

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

Précautions en cas d'application aérienne: (pour les cultures de céréales et pâturages) :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage-Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas utiliser des humains comme signaleur.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute questions, appeler le fabricant, en composant le 1-204-233-3461 ou le distributeur. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Utiliser un volume minimal de 30 litres de solution à vaporiser par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.

ALLER À LA SECTION 10

SECTION 10

MISES EN GARDE :

Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS** Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé. Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de derive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime.. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.
2. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des lunettes ou un écran facial, un respirateur approprié et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application et le nettoyage. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
3. **AVERTISSEMENT POISON:** Nocif si absorbé par la peau. **AVERTISSEMENT CORROSIF:** Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lors de la manipulation, ne pas manger, ni boire ou fumer. Prendre une douche quotidienne, immédiatement après avoir terminé l'application. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours. Manipuler avec soin et ne procéder au mélange que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien aéré.
4. Éviter de vaporiser ou de laisser le brouillard dériver vers les plants fragiles tels que les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, les tournesols, les haricots, les navets, le chou-fleur, le chou, la luzerne, les pommes de terre, les arbres ornementaux, les arbustes, les fleurs, le colza, le lin ou toute autre végétation que l'on veut conserver.
5. Ne pas vaporiser en présence de vent ou par très grande chaleur de plus de 27°C.
6. Ne pas utiliser dans une serre.
7. Conserver dans le contenant original pour l'entreposage.
8. Délais de sécurité (DS)
 - a. Céréales, pâturages, semis de luzerne, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) : Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité.
 - b. Maïs de grande culture: Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépistage des organismes nuisibles.
9. Respecter un délai avant la plantation (DAP) d'au moins 12 mois pour toutes les cultures de rotation autres que celles pour lesquelles l'utilisation du MCPA ou du MCPB est homologuée.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits animaux sauvages, et les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant initial.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que IPCO Clovitox Plus Herbicide Liquide est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à IPCO Clovitox Plus Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

Dans la mesure du possible, alterner IPCO CLOVITOX PLUS HERBICIDE LIQUIDE ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec La

Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

INTERVALLES DE PRÉ-RÉCOLTE :

Semis de graminées : Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans l'année d'établissement.

Tous les autres cultures : Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant le traitement. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

ALLER À LA SECTION 11

SECTION 11

PREMIERS SOINS:

1. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

ALLER À LA SECTION 12

SECTION 12

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les concentrations élevées de MCPA ou de MCPB peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA ou MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes. Les mesures d'urgence à prendre après l'ingestion incluent un lavage gastrique. Les yeux, la peau et les muqueuses sont irrités par la nature alcaline du produit.

ALLER À LA SECTION 13

SECTION 13

RINÇAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(L'étiquette de base)

Groupe	4	Herbicide
--------	---	-----------

IPCO®

CLOVITOX PLUS®

HERBICIDE LIQUIDE

SUPPRIME PLUSIEURS ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES SEMIS DE TRÈFLE, LES POIS, LES PÂTURAGES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS ET LES SEMIS DE GRAMINÉES.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIFS: MCPB 375 g /L,
MCPA 25 g /L
(Tous présents sous forme de sels de sodium)

**No. D'HOMOLOGATION: 24336
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER

POISON

Nocif ou mortel en cas d'ingestion ; Nocif en cas d'inhalation **CORROSIF POUR LES YEUX**

CONTENU NET: 10 Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée C.P. 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

® MD

(L'étiquette arrière)

IPCO CLOVITOX PLUS Herbicide Liquide

MISES EN GARDE:

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS** Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé. Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.
2. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des lunettes ou un écran facial, un respirateur approprié et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application et le nettoyage. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.
3. **AVERTISSEMENT POISON:** Nocif si absorbé par la peau. **AVERTISSEMENT CORROSIF:** Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lors de la manipulation, ne pas manger, ni boire ou fumer. Prendre une douche quotidienne, immédiatement après avoir terminé l'application. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours. Manipuler avec soin et ne procéder au mélange que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien aéré.
4. Éviter de vaporiser ou de laisser le brouillard dériver vers les plants fragiles tels que les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, les tournesols, les haricots, les navets, le chou-fleur, le chou, la luzerne, les pommes de terre, les arbres ornementaux, les arbustes, les fleurs, le colza, le lin ou toute autre végétation que l'on veut conserver.
5. Ne pas utiliser dans une serre.
6. Délais de sécurité (DS)
 - a. Céréales, pâturages, semis de luzerne, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) : Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité.
 - b. Maïs de grande culture: Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépestage des organismes nuisibles.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits animaux sauvages, et les plantes terrestres non ciblés. Se référer à la brochure ci-jointe pour une description complète des mises en garde environnementales.

PREMIERS SOINS:

1. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les concentrations élevées de MCPA ou de MCPB peuvent causer une

irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA ou MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes. Les mesures d'urgence à prendre après l'ingestion incluent un lavage gastrique. Les yeux, la peau et les muqueuses sont irrités par la nature alcaline du produit.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant initial.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.